



APRÈS
LES ÉTATS GÉNÉRAUX
du diabète et des diabétiques
ON AGIT!

Ne sacrifiez pas la qualité de vie des patients par des

baisses tarifaires massives

Communiqué de presse

16 avril 2019

La Fédération Française des Diabétiques s'interroge sur la parution de 3 avis de projet de baisse tarifaire qui ont été publiés sur les lits médicalisés, la perfusion, et la Stomie / Incontinence. Si ces lignes ne concernent pas directement la prise en charge du diabète, elles annoncent des économies massives sur d'autres champs qui pourraient nous concerner.

Nous ne pouvons pas faire des économies que par des baisses tarifaires

La Fédération Française des Diabétiques a pleinement conscience que pour préserver notre système de solidarité et de répartition, chacun des acteurs doit faire des efforts et que des économies sont nécessaires. Néanmoins, la baisse tarifaire, à l'aveugle, risquant d'amoindrir la qualité de la prise en charge des patients, ne doit pas constituer l'unique solution.

Faisons de la qualité, un vecteur d'économie !

La Fédération Française des Diabétiques propose à Madame la Ministre de co-construire des rémunérations à la performance, comme nous l'avons fait en 2017 pour le dispositif médical dit à Pression Positive Continue (PPC). Les prestataires de santé sont désormais rémunérés à la performance, première expérience de ce type en France. Leur rémunération est modulée et conditionnée à l'adhésion du patient. Cette amélioration du suivi et donc de la qualité de vie permet une prise en charge plus efficiente fondée sur la qualité.

Nous proposons à Madame la Ministre de mettre en place une rémunération à la performance pour la prise en charge et le suivi des pompes à insuline par les prestataires en santé et/ou les pharmaciens. C'est l'une des actions issues de la [proposition 10](#) de nos [États Généraux du Diabète et des Diabétiques](#).

Faisons vivre la démocratie sanitaire!

La Fédération Française des Diabétiques demande à Madame la Ministre que le Comité Economique des Produits de Santé (C.E.P.S) ouvre le dialogue et les négociations avec l'ensemble des acteurs dont les associations de patients concernées en premier lieu.

Pour cela, nous appelons à la nomination rapidement d'un vice-président en charge des Dispositifs médicaux et le renforcement des équipes. En effet, depuis le départ d'André Tanti en janvier 2019, ce siège reste vacant et nuit considérablement aux négociations et à la qualité de la prise en charge des patients.

Trouvons ensemble une solution qui permette de sauver notre système et de préserver la qualité de la prise en charge des patients !

La Fédération Française des Diabétiques

La démocratie sanitaire, c'est ensemble que nous la construirons.

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau de 85 associations locales, réparties sur l'ensemble du territoire et son siège national, elle représente les 4 millions de patients diabétiques. Fondée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, de toute corporation professionnelle.

Pleinement investie dans la gouvernance de la santé, la Fédération est un interlocuteur de référence dans les décisions de santé publique.

>> En savoir plus sur : www.federationdesdiabetiques.org

Agence de presse : Agence PRPA

Tel : 01 77 35 60 95 – isabelle.closet@prpa.fr